

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MOND POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendre

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire (seul)	25 cts
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, (seul)	25 cts
Aux deux publications réunies	50 cts
Tout instituteur s'abonnant et payant l'abonnement, moitié prix quel qu'il soit	
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion	25 cts
Deux lignes et au-dessous, première insertion	25 cts
Après la première insertion	15 cts
Tout insertion subséquente, le quart ud prix (Affranchir les lettres.)	

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.—IRLANDE.

M. Mitchell le rédacteur de l'*United Irishman*, a été déclaré coupable de félonie par le jury de Dublin, le 26 mai au soir. Sa sentence est aujourd'hui connue; elle est sévère: quatorze ans de déportation au delà des mers.

La scène qui s'est passée au tribunal a été des plus tristes. La femme du condamné était auprès de lui; ses amis l'ont entourée et lui ont pressé les mains. John Mitchell s'est comporté avec un courage enthousiaste, et ses adieux ont été un défi. On craignait un mouvement dans la ville pour sa délivrance, mais il a été immédiatement enjoint et mis à bord d'un bateau à vapeur qui est aussitôt parti. Le prisonnier avait les pieds et les mains enchaînés; il a été provisoirement déposé à la prison criminelle de Spike Island, près de Corc, où les condamnés sont entassés à casser des pierres. M. Mitchell ne doit y faire qu'un court séjour; il sera ensuite transporté aux Bermudes. On avait espéré d'abord une commutation de peine, mais sur l'interpellation d'un représentant d'Irlande, sir George Grey a déclaré catégoriquement, en pleine chambre des communes, que les ordres avaient été donnés pour l'exécution de la sentence. Des explications si vives ont eu lieu, à cette occasion, sur la manière dont le gouvernement entendait le jury en Irlande.

De reste, aucun des mouvements qu'on redoutait n'a eu lieu.

L'association du rappel s'est bornée à passer une résolution par laquelle elle déclare que la condamnation de M. Mitchell est un acte arbitraire, et qu'il est du devoir de l'Irlande d'adopter la famille de M. Mitchell, et de pourvoir à tous ses besoins tant que M. Mitchell restera en exil. Copie de cette résolution sera présentée à Mme. Mitchell, avec l'expression des sincères condoléances de l'association.

Une souscription a été immédiatement ouverte à Dublin dans l'intérêt du condamné, qui n'a aucune fortune. La publication de son journal sera continuée, grâce à l'intervention de quelques personnes riches du parti, et la rédaction en est confiée au révérend père Keenan, ecclésiastique irlandais qui est déjà compromis pour l'exaltation de ses opinions.

Quelques démonstrations charitatives ont eu lieu à Londres, mais aucune n'a eu de résultats sérieux.

Les journaux anglais publient une partie des dépêches relatives au départ de M. Bulwer de Madrid. La plus importante est celle adressée par le ministre anglais à lord Palmerston, et dans laquelle il explique et cherche à justifier sa conduite.

M. Bulwer nous paraît, en effet, avoir justifié sa conduite devant son gouvernement; mais il laisse à son gouvernement l'initiative de justifier la sienne. Le ministre à Madrid n'a fait évidemment que suivre les instructions de son chef, et c'est celui-ci qui doit être responsable. Des explications seront nécessairement données par lord Palmerston dans le parlement anglais.

Le *Morning-Herald*, dans son numéro du 31 mai, se montre disposé à croire que sir H. Bulwer cabalait et conspirait à Madrid. Il était l'ami et le familier des adversaires du gouvernement espagnol. Salamanca s'est échappé plus d'une fois dans son hôtel. Serrano y a trouvé un refuge. Borrego, Escudera, Boschental et d'autres étaient constamment dans son hôtel de la rue d'Alcala. Il était l'ami des journalistes espagnols et évangeliques qui faisaient de l'opposition au gouvernement espagnol. De plus, le 26 mars, il a donné asile à une personne qui craignait d'être arrêtée. Il était en communication avec Portal, le chef des insurgés de Séville. Il distribuait de l'argent et faisait des largesses. Il a écrit enfin une certaine lettre par laquelle il s'est singulièrement compromis, et qui est entre les mains des ministres espagnols du comte de Mirasol, leur envoyé spécial.

*Voici les détails que donne le *Journal des Débats* sur les travaux de la Commission de Constitution :

"Tout le monde assure qu'un excellent esprit anime les membres de la commission, et que tous, en apportant avec zèle et bonne foi le contingent de leurs lumières dans la discussion, montrent les sentiments les plus honorables d'union et de conciliation, bien rares chez des hommes politiques dont les opinions sont aussi diverses que celles de MM. Marrast, Dupin, Casimir, de Tocqueville, Coquerel, Vivien et Martin (de Strasbourg).

"La Commission de Constitution aurait, dit-on, pris, dans la séance d'hier soir, une résolution provisoire sur les deux points importants qui doivent dominer tout le projet de constitution. Elle aurait admis, sur la proposition de son président, une chambre unique et un président unique, qui serait nommé directement par le peuple tout entier. La Commission s'est divisée sur l'époque et la durée des élections du président et de la chambre. Quelques-uns de ses membres voudraient la fixer à trois ans, d'autres demanderaient que les élections n'eussent lieu que tous les quatre ans.

"La Commission n'aurait délibéré encore ni sur le principe de la formation d'un conseil d'État, ni sur le pouvoir judiciaire. On pense cependant qu'elle aura arrêté ses résolutions sur tous les autres points du projet de constitution dans quinze à vingt jours d'un travail continu. Elle s'occupera ensuite de la rédaction définitive de tous les articles. Ainsi, l'Assemblée pourrait être saisie du projet de constitution au plus tard vers la fin du mois prochain. Ce serait encore un résultat très prompt, car il n'est pas inutile de rappeler que l'élaboration de la constitution de 1791 a duré dix-huit mois environ.

ESPAGNE.

INSURRECTION A SEVILLE.—RENOI DE L'AMBASSADEUR ANGLAIS.

A peine le duc et la duchesse de Montpensier venaient-ils d'arriver à Séville, que des troubles y ont éclaté. Voici comment une correspondance du 14 mai rend compte de cette échauffourée survenue la veille au soir :

"A neuf heures et demie du soir, peu après l'arrivée au théâtre de S. A. R. l'Infante et de son auguste époux, un bataillon du régiment de Guadalajara se dirigea, aux cris de : *Vive la République*, vers le quartier de cavalerie, situé hors la ville. Là, quelques cavaliers se réunirent au bataillon, et les rebelles, après avoir enfilé leurs officiers, retournèrent dans la ville et firent une attaque principale dans le quartier où se trouvait le chef politique. Après un quart d'heure de feu, les révoltés étaient repoussés, un grand nombre d'entre eux passant, comme il était arrivé à Madrid, dans les rangs des troupes fidèles, en assurant qu'on les avait trompés. Les insurgés, commandés par le chef de la sédition, Portal, commandant en second du corps et fils du général Ocaña, sortirent alors de la ville et s'arrêtèrent à la barrière de Triana, d'où les troupes fidèles les délogèrent et les mirent bientôt en fuite. Du reste, pas un seul bourgeois ne s'est réuni aux rebelles, ce n'est qu'une insurrection militaire achetée à force d'or."

Ainsi repoussés, les insurgés ont pris la fuite vers la frontière du Portugal. Atteints à San Lucar la Mayor, qu'ils venaient de frapper d'une contribution forcée, ils ont essayé une dernière nouvelle et poursuivi précipitamment leur retraite. Des troupes ont été expédiées par mer afin de leur couper la route à Huelva.

Au bruit de la première fusillade engagée dans les rues de Séville, le duc de Montpensier s'était empressé de faire monter l'infante dans leur carrosse qui attendait à la porte du théâtre. Dans les rues la voiture s'est cassée, et force a été d'en trouver une autre au plus vite. L'infante et le duc de Montpensier ont passé la nuit à bord d'un bateau à vapeur dans la rade.

A la date du 16, la tranquillité était parfaite à Séville. Le chef politique avait été changé. On lui avait donné pour successeur le général Lazala. Il a été formé un bataillon d'employés. L'infante et le duc de Montpensier étaient toujours à bord d'un bateau à vapeur. On disait que les membres de l'*ayuntamiento* devaient prier l'infante de revenir habiter la ville. Soixant-d'autres bruits, le duc et la duchesse seraient partis pour Cadix.

Ce ne serait là après tout qu'un mouvement sans retentissement et sans importance, s'il n'était devenu l'occasion d'une résolution extrêmement grave de la part du gouvernement espagnol. A la suite de cette espèce de *pronunciamiento* militaire, le ministère a cru avoir acquis jusqu'à l'évidence la certitude que M. Bulwer, l'ambassadeur anglais avait joué un rôle très actif de complicité dans cette affaire.

La preuve en aurait été fournie par la capture faite dans le grand bureau de poste de Madrid, de plusieurs lettres adressées par M. Bulwer à une dame que l'on savait avoir des relations fort suivies avec un des officiers placés à la tête du mouvement de Séville. Le gouvernement aurait en outre reçu l'avis qu'un agent de l'ambassade anglaise était parti de Madrid pour se rendre à Séville quelques jours avant l'événement du 13.

En conséquence, le 17, M. Bulwer a reçu du gouvernement espagnol ses passeports, avec une note écrite de la main du général Narvaez, dans laquelle sont très nettement exprimés les motifs de la mesure prise vis-à-vis du représentant de la Grande-Bretagne.

Dans cette note, M. Bulwer est accusé d'avoir aidé par des actes manifestes de complicité tous les mouvements insurrectionnels qui viennent de se produire coup sur coup à Madrid, et notamment la dernière sédition de Séville. La note se termine par cette déclaration, que vu l'état d'irritation où se trouve la population de Madrid vis-à-vis M. Bulwer, le Gouvernement espagnol ne croit plus pouvoir répondre de la sécurité de cet ambassadeur, dans le cas où il prolongerait son séjour à Madrid.

Mis ainsi en demeure de partir dans les 48 heures M. Bulwer a quitté Madrid dans la soirée du 18, emmenant avec lui tout le personnel de l'ambassade anglaise, à l'exception du premier attaché, M. Otway, qui reste avec la simple mission de signer des passeports, et du consul d'Angleterre uniquement chargé de la direction des affaires commerciales. On a retiré les armes de la façade extérieure de la légation pour les placer à l'intérieur de l'hôtel. M. Fairston, secrétaire intime de M. Bulwer est resté à Madrid, sans doute pour terminer les affaires particulières du ministre anglais.

Le gouvernement, craignant que le départ de M. Bulwer ne fut l'occasion de quelque tumulte avait pris, pour maintenir l'ordre, des précautions qui ont été inutiles. Une foule nombreuse s'encombrait la grande rue quand M. Bulwer est sorti, mais aucune démonstration n'a eu lieu. Bien que l'exaspération publique contre lui fut à son comble, et que des menaces eussent été

proferées.

Les journaux de Madrid du 19 s'occupent beaucoup de ce départ. Le gouvernement espagnol, dit le *Heraldo*, donnera au gouvernement anglais des explications qui prouveront non seulement à ce gouvernement, mais à l'Europe entière, la justice et l'urgence de la mesure qu'il vient de prendre. Cette feuille, organe semi-officiel du gouvernement, assure en même temps que la mesure prise par le ministère n'aura pas les graves conséquences que certaines personnes redoutent.

En même temps que M. Bulwer recevait ses passeports, M. le comte de Mirasol recevait l'ordre de partir pour Londres le 14, pour y porter des explications verbales et compléter de vive voix les détails écrits qui se trouvent consignés dans la dernière dépêche du duc de Soto Mayor sur toute l'affaire de M. Bulwer.

Le 18, treize sergents du régiment compromis dans la dernière insurrection étaient *à cheval* pour être fusillés. La reine leur a fait grâce, et a commué leur peine en celle de la déportation.

Le secrétaire particulier d'Espartero, M. Gurca, et quatre habitants de Logrono, ont été arrêtés et envoyés à Bilbao.

La *Gazette de Madrid* annonce officiellement le rétablissement des relations diplomatiques entre la Prusse et l'Espagne, et la réception par le roi de Prusse de M. Zarco del Valle, ministre d'Espagne à Berlin.

AUTRICHE.

DEMONSTRATION A VIENNE.—DEPART DE L'EMPEREUR.

Une sorte de révolution, qui s'est terminée, cette fois encore, par des concessions importantes, a eu lieu, le 15 mai, à Vienne. M. de Pillersdorf, président du conseil et ministre de l'intérieur, ayant décrété la dissolution du comité central de la garde nationale, une vive effervescence se manifesta aussitôt parmi la population. Une foule d'habitants des faubourgs descendit dans la ville, et des placards furent affichés contre les réactionnaires, notamment contre l'impératrice-mère et la municipalité. Les étudiants firent des assemblées où furent prononcés les discours les plus violents; on assure même que des armes et des munitions avaient été secrètement distribués aux ouvriers.

Le soir, les rues de la ville, à l'exception de la place du château, le glacis et les remparts. Les corporations académiques qui sont membre de la garde nationale avaient préparé une pétition. Une troupe armée les accompagna. Admises dans le château, elles présentèrent au conseil des ministres une pétition contenant les points suivants :

"Révocation de l'ordre qui dissout le comité politique de la garde nationale. Révocation de la loi électorale, et promulgation d'une nouvelle loi établissant une chambre ou du moins annonçant une autre composition de la première chambre, sans nomination par l'empereur, et avec exclusion des princes impériaux. Sortie des militaires de la ville; ils ne devront occuper les postes qu'avec la garde nationale, et ne rentrer que sur la demande du commandant."

Le même jour, le ministre de l'intérieur a fait afficher un avis portant que l'arrêté de dissolution du comité de la garde nationale était retiré, et que les deux autres points de la pétition étaient accordés.

Le projet de constitution du 25 avril 1848 sera soumis à la délibération des États, et les dispositions de la loi électorale qui ont donné lieu à nos réclamations seront soumises à un nouvel examen. Comme par suite de ces concessions, la constitution ne sera faite que par les États, il n'y aura, pour la première fois, qu'une seule chambre, et aucun cens ne sera exigé pour les élections. Ce nouveau mode de procéder aura pour résultat de donner à l'Autriche une Constitution votée par une diète constituante, au lieu d'une simple Charte octroyée.

Mais cette révolution, si pacifiquement accomplie, s'est compliquée tout à coup d'un événement imprévu.

Le 17 au soir, vers six heures, l'empereur et l'impératrice sortirent dans un équipage attelé de quatre chevaux, pour la promenade, par la barrière de Mariabühl. L'empereur remerciait sur son passage le peuple qui le saluait. On croyait généralement que S. M. se rendait à Schenbrunn. Une heure après, une voiture impériale de voyage vide, et à neuf heures, quatre équipages impériaux de voyage, attelés de six chevaux, suivirent. Des ce moment, on acquit la certitude que la famille impériale avait quitté Vienne. Le lendemain, de bonne heure, le ministre Pillersdorf, qui avait donné sa démission, mais qui avait conservé le pouvoir, pour se conformer au vœu du monarque et aux sollicitations pressantes de l'université, annonça par une affiche le départ de S. M., en déclarant qu'il n'avait été informé que verbalement de ce départ, auquel on ne s'attendait pas, même dans le château; que des raisons de santé avaient seules pu déterminer ce voyage, et qu'inspruck était le lieu de la future résidence de l'empereur. Le ministère ajoutait que, d'ailleurs, le comte

Hoyos, commandant en chef de la garde nationale, et le comte Wilezek, chef de la direction de comptabilité, avaient suivi en toute hâte l'empereur, pour le décider à revenir. On conçoit sans peine l'émotion produite par cet incident. Il a fait fuir la Banque nationale, parce qu'il se présentait trop de monde pour échanger des billets. Toutefois, on admit successivement le public, et on ne cessa pas de payer.

Une correspondance du 18 mai donne les détails suivants au sujet de cette espèce de fuite :

"C'est hier, à six heures, que S. M. est montée, à Schenbrunn, dans une voiture de voyage. L'archiduc François-Charles était parti dans l'après-midi avec sa famille. A neuf heures du soir, l'impératrice-mère est partie à pied, accompagnée d'une femme de chambre; Sa Majesté est montée dans un fiacre à la barrière de Mariabühl, et n'a trouvé sa voiture de voyage qu'à Barkersdorf. De toute la famille impériale, l'archiduchesse Marianne, sœur de l'empereur, était seule restée. Cette princesse est malade; aujourd'hui on l'a transportée à Bade. Le plus grand secret avait été gardé sur l'empereur, même par les domestiques du château. Le général comte d'Auesperg a pris le commandement de la garnison et de la garde nationale. Celle-ci occupe le château; les barrières sont fermées."

La *Gazette de Cologne* dit qu'après le départ de l'empereur, il a été question d'établir un gouvernement provisoire dans la personne de l'archiduc Jean, connu par ses opinions libérales. Quelques jeunes gens auraient aussi parlé de proclamer la république; mais les bourgeois s'y seraient opposés, en menaçant de pendre ceux qui s'en averseraient.

Par une erreur de plume assez bizarre, c'est la *Gazette de Vienne* qui, dans sa partie non officielle, a donné à ce départ de la famille impériale son interprétation la plus alarmante, en le comparant à la fuite de Louis XVI à Varennes, et en ajoutant que "la dernière heure de la présence de Sa Majesté à Vienne pourrait bien être la première de la République." Le ministère s'est empressé de relever cette assertion, en déclarant qu'il n'y avait en réalité au fond de tout cela qu'un voyage de santé.

Pour notre part, nous serions assez de l'avis du *Constitutionnel*, qui voit dans ce départ une manœuvre imaginée par le ministère aux abois, l'assistance qu'il lui a prêté, le 15 mai, et le effrayant sur la portée que peuvent avoir les mouvements libéraux auxquels ils ont prêté les mains par deux fois.

ITALIE.

NOUVELLES DE LA GUERRE.—L'UNION ITALIENNE.—DU CÔTÉ DE L'ARMÉE PIÉMONTAISE.

Les nouvelles sont favorables à la cause italienne. Après avoir terminé les travaux devant Peschiera, les opérations du siège ont commencé le 18, en présence du roi Charles-Albert, et promettent d'être vigoureusement pressées. La garnison n'a du reste tenu jusqu'ici aucune démonstration et s'est bornée à répondre au feu des assiégeants par une canonnade sans effet.

Le 13 mai, les positions de Cortasone et celles de Montanaro ont été vaillamment défendues par les troupes toscanes et napolitaines, sous les ordres du général d'Arco Ferrari. Elles avaient été attaquées par la garnison de Mantoue. Le combat a duré trois heures. Les Autrichiens, au nombre de 4000 hommes, ont été repoussés sous les murs de Mantoue; ils ont essayé des pertes considérables. Les troupes de Ferrari n'ont eu que 9 morts et 35 blessés.

Malheureusement, les choses ne vont pas aussi bien partout, et les provinces vénitienes se trouvent sérieusement menacées. Les lignes du *Tagliamento* et de la *Piave* sont à peu près au pouvoir de l'ennemi.

Le brave général Zucchi seul, enfermé avec trois mille hommes dans la forteresse de Palmareo, après un long bombardement, est près de se rendre.

Le général Durando, à la tête des troupes pontificales et le général Ferrari, commandant des volontaires milanaise, français, pontificaux, vénitienes, n'ont pu soutenir, avec des forces inférieures, l'attaque des Autrichiens au milieu d'un pays dont la population ne se défendait pas elle-même. Durando, qui s'était avancé jusqu'à Bassano, a été repoussé jusqu'à Piazzola, entre Trévise et Vicence, prêt à soutenir ainsi Ferrari, qui s'était retiré sur Trévise après un combat assez long, soutenu à Cornuda. Cependant les Autrichiens ont forcé, le 9, la ligne de la Pave, sur la route de Trévise, malgré la résistance de quelques canonniers, qui, devant un ennemi supérieur, ont été obligés de se retirer, après avoir euev leurs pièces. Le 12, les Autrichiens ont attaqué Trévise. Là, pendant un combat de dix heures, Ferrari a soutenu leurs efforts avec succès.

Des redoutes avaient été élevées en avant de la ville, près la porte de Saint-Thomas. Le feu des batteries habilement dirigé par les volontaires milanaise, a mis le désordre dans les rangs autrichiens; trois sorties successives ont achevé de décourager les assaillants. Malgré cet avantage, Ferrari s'est cru hors d'état, à ce qu'il pa-

rait, de conserver la position de Trévise, il a concentré ses troupes, au nombre de 7,000 hommes, à Mestre, à quelques milles en avant de Venise. La même nuit, le général Antonini, qui commande à Venise, l'ordre de détacher 3,000 hommes pour protéger cette ville. Le général Antonini aurait en même temps invité Durando à faire retraite sur Venise qu'on veut mettre à l'abri d'un coup de main.

Si ces dernières nouvelles sont exactes, le chemin est absolument libre devant le comte Nugent pour opérer à Vérone sa jonction avec Radecki, à moins que les citoyens de Trieste et de Vicence n'opposent à son passage une résistance désespérée.

Par mer Venise, est toujours bloquée; mais l'Adriatique se couvre de vaisseaux amis. L'escadre napolitaine, mouillée à Ancone, a reçu l'ordre qu'elle attendait de se diriger immédiatement vers Venise pour faire lever le blocus et défendre le littoral. L'escadre piémontaise, composée de 3 frégates, d'une corvette, de 3 bricks de guerre et de deux vapeurs, vient aussi au secours de Venise.

Heureusement, le mouvement politique qui vient de s'opérer à Vienne jettera nécessairement quelque incertitude dans les conseils du cabinet de Vienne, et une plus grande division entre les États qui composent l'Empire d'Autriche; l'expédition de nouvelles armées au-delà des Alpes devient impossible. C'est une utile diversion pour l'Italie en péril.

Du reste devant ce danger croissant, l'idée de l'union italienne fait chaque jour de nouveau progrès.

A Florence, on a publié le décret de réunion à la Toscane des États de Massa, Carrara, Lunigiana et Garfagnana.

Le gouvernement de Modène a proposé au peuple du duché l'union avec le Piémont, mais en mettant à cette réunion six conditions, dont deux sont relatives aux biens domaniaux et aux propriétés qui ont appartenu aux jésuites, et dont une autre a trait à l'établissement à Modène d'une école de génie. Le dévouement des votes pour ou contre la réunion, a dû avoir lieu le 25 mai.

De son côté, le gouvernement provisoire de Venise a fait passer au gouvernement provisoire de Milan une note, en date du 12 mai, dans laquelle il exprime le vœu qu'une assemblée soit nommée pour décider du sort futur de l'ancien lion de St. Georges, et qu'elle se réunisse à ce qui sera résolu par cette assemblée.

Enfin la Lombardie elle-même s'est décidée. Le gouvernement provisoire de Milan a rendu un décret pour ouvrir, dans toutes les paroisses des communes de la Lombardie, des registres destinés à recevoir le vote du peuple sur le projet de réunion avec le Piémont. Tout homme âgé de vingt-un ans pourra voter; ceux qui ne savent pas signer feront une croix, en présence du curé et de deux délégués nommés à cet effet.

Le scrutin a dû être fermé le 29 du mois de mai. L'armée a été admise à voter.

NAPLES.—La réaction a triomphé à Naples. Une insurrection a éclaté le 17 mai dans cette ville. Des barricades ont été faites dans les rues. Après six heures de combat, les troupes royales sont restées maîtresses de toutes les positions; elle ont tué ou 3 ou 400 hommes tués et blessés. Après le combat est venu le pillage. Douze français ont été arrêtés et remis à la disposition du commandant de l'escadre française qui est en rade. Beaucoup de Napolitains ont trouvé asile sur l'escadre, entre autres, seize membres de la chambre des députés. Un nouveau ministère a été formé sous la présidence du prince Carini. La garde nationale a été licenciée et la chambre des députés dissoute. Le ministère paraît entrer dans des mesures réactionnaires.

D'après les récents des journaux anglais, la ville aurait été livrée à l'armée en récompense de la victoire qu'elle venait de remporter.

Des excès épouvantables auraient été commis et nombre des magnifiques villas qui bordent le golfe auraient été réduites en cendres. S'il en a réellement été ainsi, Ferdinand pourrait payer ce sanglant triomphe, plus cher encore que ne lui a coûté le bombardement de Messine.

SICILE.—Une crise ministérielle a éclaté à Palerme. Une démonstration a été faite le 9 mai par une partie de la population contre le ministère, qui a cru devoir donner sa démission. Le président avait accepté cette démission; mais, ayant reçu de la garde nationale de Palerme, une adresse où celle-ci exprimait son profond regret de la retraite du ministère, il a invité les ministres démissionnaires à reprendre leurs portefeuilles. Seulement le 11 mai, le marquis Cerda a été appelé au ministère de l'intérieur, et le professeur Francisco Deluca, à celui de la justice.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 20 JUIN 1848.

LA REFORME ELECTORALE.

Cette question importante, qui a occupé depuis plusieurs années, l'attention de nos hommes politiques et de la presse libérale du pays, est aujourd'hui à l'ordre du jour. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de cette réforme. Comment elle doit être effectuée, c'est là ce qui divise les esprits. Les uns veulent que la représentation soit répartie d'après le chiffre de la population. D'autres, et nous croyons que les membres de l'administration et la grande majorité parlementaire sont de cet avis, sont en faveur du principe de l'égalité de la représentation entre le Haut et le Bas-Canada. En thèse générale, et suivant les principes absolus de la justice et de l'équité, nul doute que la représentation devrait être basée sur le chiffre de la population. L'acte d'union en froissant ces principes, en donnant au Haut-Canada, avec un chiffre de population moindre que celui de la population Bas-Canadienne, le même nombre de représentants qu'à cette dernière, a commis à son égard une grande injustice. Mais aujourd'hui il s'agit de savoir si dans la position où se trouve le Bas-Canada, la réforme électorale basée sur le chiffre de la population pourra réparer cette injustice, nous servir et nous être avantageux pour l'avenir. Nous croyons nous, qu'au contraire, elle serait préjudiciable aux intérêts Bas-Canadiens et toute à l'avantage du Haut-Canada. D'abord pour ce qui est des injustices et des iniquités passées, dont tout le monde convient, cette réforme basée sur le chiffre de la population ne les réparera pas. On ne nous remettra pas notre argent. Quant à l'inégalité de la représentation par rapport aux deux populations, il faut convenir aujourd'hui que cette inégalité est bien faible, comparée à celle qui existait lors de la passation de l'acte d'union. La population du Haut-Canada augmentant dans une proportion plus rapide que celle du Bas-Canada, nous sommes plus intéressés, nous, sous le régime de l'union, à conserver la représentation telle qu'établie par l'acte d'union. Les quelque voix de plus que nous pourrions avoir momentanément dans la chambre, ne nous assureraient aucun avantage pratique, et dans un avenir peu lointain, elles seraient perdues par l'augmentation de la représentation du Haut-Canada.

Nous prions nos lecteurs de croire que ces opinions exprimées aujourd'hui en faveur du principe de l'égalité de la représentation entre le Haut et le Bas-Canada, ne sont pas nouvelles. Nos hommes publics et nos journaux les ont déjà émises depuis longtemps. Le 25 août 1843, le *Canadien* contenait un article où la question est habilement traitée dans ce sens. Nous en publions l'extrait suivant, en le recommandant à l'attention publique. Cet article fut généralement approuvé dans les temps :

"Avant de laisser ce sujet, il sera bon de constater un raisonnement qu'on fait en faveur du principe de l'égalité de la représentation entre le Haut et le Bas-Canada; d'autant plus que c'est un argument que nos enfants, sinon la génération actuelle, pourront rétorquer contre le Haut-Canada par la suite, si cet argument prévalait aujourd'hui. Cet argument est le voici : La position géographique du Haut et du Bas-Canada; le caractère plus éminemment agricole de la section occidentale; la différence dans les lois, les usages, la religion, la langue qui existe entre l'une et l'autre section, doivent nécessairement produire des intérêts, des dispositions, des affections, des besoins différents. Il serait donc dangereux, dit-on, de mettre une section en état de faire la loi ou violence à l'autre. La saine politique, l'intérêt même bien entendu des deux parties commandent de donner à chaque section une part égale dans la représentation, afin d'empêcher que l'une ni l'autre n'ait même la pensée ou la tentation de violenter ou d'exploiter l'autre; de les forcer, au contraire, à régler leurs intérêts divergeants à l'amiable; à compromettre leurs différends dans certains cas, ou à renoncer à des prétentions sur lesquelles il ne saurait y avoir de compromis. Cet argument, s'il est employé de bonne foi, si l'on entend qu'il doit toujours avoir la même force, il ne serait peut-être pas contre notre intérêt de l'adopter : au moins il vaudrait la peine d'y réfléchir. Il ne faut pas se cacher que, si le Haut-Canada continue à augmenter en population dans la même proportion qu'il le fait depuis quelques années, il nous aura bientôt dépassé, et alors il serait aussi en droit que nous le sommes aujourd'hui de réclamer un plus grand nombre de représentants que nous; et nous aurions mauvaise grâce de repousser sa prétention, si nous insistons aujourd'hui à régler la représentation sur la base de la population seule. Il sera bon de rappeler ici que l'acte d'Union, section 26, exige que tout bill affectant la représentation soit passé dans les deux chambres à la majorité des deux tiers des membres composant ces deux chambres. Ainsi il faudra 56 voix pour qu'un pareil bill puisse être présenté à la sanction royale, et si nous demandions maintenant une augmentation dans notre représentation et que la chose nous fut refusée, il sera par la suite en notre pouvoir d'empêcher le Haut-Canada d'avoir cet avantage, lorsque sa population surpassera la nôtre, car pour cela il nous suffi-

ra d'avoir 29 bons représentants, et si jamais nous manquons de les avoir, ma foi, ce sera bien notre faute. Considérée sous le point de vue de l'avenir, et comme un point réglé d'une manière permanente, la question d'une nouvelle répartition de la représentation en prenant la population pour base, perd beaucoup de son importance. Il vaudrait même la peine de considérer si nous n'avons pas plus à gagner qu'à perdre en adoptant, mais comme arrangement permanent, le principe de la représentation égale. Ce serait, pour ainsi dire, un placement de fonds à intérêts; l'autre parti ferait-il pas, par contre escompter l'avenir au profit du présent, ce qui paraît être malheureusement à l'ordre du jour dans le siècle où nous sommes? Ce sont là des considérations qui demandent à être mûrement pesées.

"Les réflexions qui précèdent ne s'appliquent pas, comme de raison, à la question de l'augmentation de la représentation en principe général. Il est indubitable que le nombre des représentants doit être augmenté, que l'on adopte la base de l'acte d'Union ou celle de la population. Sous le système de gouvernement responsable, l'influence de l'exécutif sera toujours nécessairement considérable dans la Chambre d'Assemblée, et cette influence pourrait devenir funeste en s'exerçant sur un corps peu nombreux comme l'est la Chambre d'Assemblée actuelle. Il n'en sera pas de même lorsque ce corps sera plus nombreux. Je pense que 120 serait un chiffre suffisant pour garder le peuple contre toute influence indue que voudrait exercer l'exécutif."

Il est inutile pour nous d'ajouter que nous partageons ces dernières opinions au sujet de l'augmentation de la représentation. Nous sommes persuadés en même temps que le ministère actuel présentera à la chambre, à la prochaine session, une mesure de cette nature, propre à satisfaire le vœu général.

HAUT ET BAS-CANADA.

STATISTIQUES.

Nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur des chiffres qui devront les mettre en état d'apprécier sainement la question importante de la réforme électorale; il est essentiellement à désirer pour le bonheur du Bas-Canada que la solution de ce problème social se fasse au moyen de chiffres positifs plutôt que par des théories spéculatives. En 1829 la population du Haut-Canada était de 200,000; en 1842, treize ans après, elle était de 500,000. En 1855 et avant la fin d'un autre parlement, elle sera donc, si l'augmentation continue dans le même rapport (et il n'y a pas lieu d'en douter à la vue du flot de l'émigration qui va progressant chaque année,) elle sera donc de 1,250,000.

Le Bas-Canada, en 1831, avait 512,000 habitants; en 1844, treize ans après, seulement 693,000. Suivant un semblable rapport il comptera donc en 1857, environ 950,000 âmes. Quelques années plus tard la population du Haut-Canada doublera la nôtre, et, avant l'époque fixée pour une nouvelle élection générale, c'est-à-dire avant l'époque où l'on pourrait faire les élections sur la base désirée, le Haut-Canada aurait plus d'habitants que le Bas-Canada, et conséquemment droit à plus de représentants.

Il n'y a rien là que de conforme à la marche habituelle des événements et à leurs causes naturelles qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de contrôler. Le Bas-Canada croît comme les états limitrophes, le New-Hampshire, le Vermont, et se peuple peut-être un peu plus vite; tandis que le Haut-Canada suit à peu près la progression des Etats de l'ouest dont il a le climat et le sol magnifiques.

En présence de ces chiffres irrécusables, ne peut-on pas dire, sans vouloir préjuger la solution à laquelle nous désirons que nos lecteurs en viennent par eux-mêmes, que ceux qui veulent pour les deux provinces la population pour base de la représentation, travaillent avec une ardeur malheureuse à l'asservissement des Canadiens-Français et à la ruine de leur nationalité? Nous les prions instamment d'ouvrir les yeux et de mesurer l'abîme, s'ils sont animés d'un sentiment plus noble que l'égoïsme, la haine, la jalousie ou l'amour propre déçu.

On nous criera sans doute que nous sommes ennemi "de la réforme électorale," tandis que nous la voulons de toutes nos forces, si non plus rationnelle, du moins plus équitable que la leur pour le Bas-Canada, auquel la justice absolue serait dans le présent et dans l'avenir une désastreuse injustice. Si nous allions proposer la population comme base de la représentation et que le Haut-Canada, appuyé sur l'accroissement prodigieux de sa population, nous prit au mot, nous ferions un acte de justice absolue, nous ferions comme le cultivateur qui se ruine par d'interminables procès, pour gagner six pouces de terrain qui lui appartiennent justement; mais nous ne rendrions pas justice au Bas-Canada : le *summum jus summa injuria* de la loi s'applique avec une égale justice aux questions politiques et sociales. Avec la justice absolue, la justice abstraite, nous ne rendrions pas justice au Bas-Canada, placé depuis huit ans dans une infériorité politique par rapport au Haut-Canada. C'est donc la justice rétributive qu'il nous faut et que nous devons exiger comme base de la représentation nationale. Nous voulons avoir droit de dire au Haut-Canada : "malgré l'infériorité de votre nombre, vous avez compté autant que nous politique, souffrez maintenant, pour que la justice serve à tout le monde, que nous, minorité, comptons autant que vous, majorité, dans la représentation." Y a-t-il un homme dans le Bas-Canada qui, sachant que la population du Haut-Canada dépasse la nôtre, voudrait consentir à accepter la population comme base de la représentation? Non, assurément, non : car si un tel homme existait, il ne serait pas l'ami de son pays. Eh! bien, nous prions les hommes qui demandent le plus ardemment la réforme électorale, tous ceux qui aiment sincèrement leur pays, de méditer avec calme et sérénité les chiffres que nous venons de soumettre à leur jugement, en dehors de tout préjugé et de toute préoccupation.

Qu'on nous permette maintenant de dire comment, à notre sens, la réforme électorale pourrait être utile au Bas-Canada.

Il y a dans les deux provinces réunies douze bourgs pourris, huit dans le Haut, quatre dans le Bas-Canada. Premièrement, faites disparaître ces douze centres de corruption et d'asservissement au pouvoir quel qu'il soit; c'est une force proportion-

nelle que vous acquièrez au parti libéral et à l'indépendance législative. Secondement, doublez ou à peu près la représentation populaire; par ce moyen vous rendez la corruption moins possible, puisque la majorité et la minorité, de quelque côté qu'elles se trouvent, seront toujours plus distantes l'une de l'autre, et qu'il est toujours plus difficile d'acheter dix hommes que d'en acheter trois, surtout avec les moyens exigus qui sont à la disposition de notre gouvernement. Troisièmement enfin, comme les grands centres sont pour la plupart libéraux dans le Haut-Canada, et Canadiens-Français dans le Bas-Canada, les idées libérales acquerront de la force dans le premier, et la nationalité franco-canadienne aura plus de largeur et plus de représentation comparative dans le second.

De cette manière, non seulement nous nous tenons dans les limites du programme du comité constitutionnel de la réforme et du progrès, mais encore nous serons plus efficacement le pays, que si nous demandions des choses impossibles, ou destructives.—*Journal de Québec.*

Certains journaux anglais de cette ville, font grand bruit de la nomination de M. le Juge Bedard comme juge à Montréal, avec droit de préséance sur ses collègues MM. Day et Smith. Suivant ces journaux c'est une grande injustice envers ces deux derniers—et de plus il est, inconstitutionnel, etc. OÙ ces journaux ont-ils trouvé que c'était illégal et inconstitutionnel de prendre un juge à Québec et de le placer à Montréal, en donnant à sa nouvelle commission la même date que l'ancienne? La même chose n'a-t-elle pas eu lieu maintes fois en Angleterre? Le *Pilot* en cite un exemple qui s'applique parfaitement au cas actuel, le cas de M. le Juge Buller en 1794. Mais d'ailleurs, est-ce que M. le Juge Bedard n'a pas déjà siégé avec MM. Day et Smith à la Cour d'Appel, et du Banc de la Reine à St. François et à Sherbrooke, en prenant le pas sur eux? Ne pourrait-on pas citer encore la nomination de feu M. Vallières de St. Réal, juge aux Trois-Rivières, qui fut fait juge en chef à Montréal, et plusieurs autres nominations pareilles?

Quant au conte calomnieux et scandaleux fabriqué par ces journaux, sur le prétendu marché entre MM. Bedard et Ayiwini, nous ne prendrons pas la peine d'y répondre. La chose n'a jamais existé.

PROCLAMATION.—Par une proclamation de Son Excellence publiée dans la *Gazette Officielle* de samedi, le taux de péage du minéral de cuivre qui avait été omis dans la cédule ou tableau des péages à prélever sur les Canaux de Welland, et du St. Laurent, sur ceux de Chambly et de la Baie de Burlington, les Galops, la Pointe aux Iroquois, le Rapide Plat, la Pointe à Farren, Cornwall, Beauharnais, Lachine, est fixée à cinq deniers courant par tonneau. Cet article non ensemblé dans le tableau d'une proclamation de 1846 se trouvait sujet en conséquence à des péages plus élevés; c'est ce qui a engagé Son Excellence de l'avis de son conseil, à fixer un péage particulier.

Par une autre proclamation, Son Excellence nous apprend qu'elle a jugé expédient d'égaliser les péages sur les gros bois et le même bois passant par les canaux Lachine, Beauharnais et Chambly, et de réduire les péages prélevés sur les canaux de Lachine et de Beauharnais à la proportion de ceux prélevés sur le canal Chambly. Elle nous fait connaître en conséquence que ces péages sur les canaux de Beauharnais et de Lachine seront :—Bois équarri, 12x13 et au-dessus par 1,000 pieds cubes, 5s. Bois rond ou applati 12 x 12 par 1,000 pieds linéaires, 3s.

Planches, madiers, bois d'échantillon et même bois scié par 1,000 pieds, 6d. Ces péages remplacent aujourd'hui les péages plus élevés qui existaient.

RAPPORT SUR L'EDUCATION PRIMAIRE.

OBSERVATIONS GENERALES.

Les principes mentionnés ci-dessus sont donc les principes fondamentaux de la loi actuelle des écoles communes, principes qui sont tempérés, dans leur opération, par un tel contrepois de droits et de privilèges, de pouvoirs et de devoirs qu'ils nécessitent à la fois la co-opération active du clergé, du peuple et du Gouvernement, pour procurer à la jeunesse le bienfait de l'éducation. Tels sont en effet les principes qui, pour n'avoir pas été assez bien connus, ni assez bien compris dans leur nature, et dans leur portée, n'en sont pas moins ceux qui constituent cette loi ce qu'elle est, et ceux que l'expérience éclairée de plusieurs siècles a prouvés ailleurs être les plus convenables aux intérêts sociaux, et spécialement à l'objet immédiat que la législation a eu en vue d'atteindre. Tels sont aussi les principes pour la conservation intacte desquelles je demande une législation permanente et indépendante de toute considération étrangère, avec quelques amendements dans les détails de la loi qui en rendent l'opération plus facile, plus certaine et généralement plus utile.

Je demande qu'on ne fasse pas subir à la loi actuelle des amendements graves qui auraient nécessairement l'effet de dérouter les habitants et les autorités locales de la marche qu'ils suivent généralement aujourd'hui, avec un résultat qu'on ne pouvait raisonnablement espérer être meilleur sous l'opération d'une loi nouvelle, vu surtout le peu de temps qu'elle a été mise à exécution. Des changements graves auraient encore l'effet de dégoûter de l'éducation les autorités locales et les habitants qui finiraient pour ne plus rien croire au fait de lois d'éducation. Une nouvelle loi d'éducation ou de graves amendements à la loi actuelle, occasionneraient de nouvelles difficultés, de nouvelles entraves, peut-être plus difficiles à surmonter que celles que les amis de l'éducation ont eu le bonheur de faire disparaître généralement avec tant de succès. Le succès, au moyen de la loi actuelle, est donc maintenant certain, tandis qu'il ne serait rien moins que certain au moyen d'une nouvelle loi, basée sur des principes entièrement nouveaux et différents. Il vaudrait donc mieux conserver les principes de la loi actuelle, en la faisant peut-être encore un peu imparfaite, après lui avoir fait subir quelques légers amendements, que d'en donner au pays une plus parfaite, dont le fonctionnement ne donnerait pas aussi certainement le même somme de bien.

En travaillant au maintien de la loi actuelle, à la conservation de ses principes, je sens que je remplis une tâche difficile, mais honorable. Diffi-

le, parce que nombre de personnes se sont coalisées contre cette loi, et que dans certaines localités les habitants y sont fortement opposés; mais la tâche d'en défendre les principes est honorable, parce que je le fais avec une conviction honnête et consciencieuse, basée sur l'observation et l'expérience, et sur une masse de faits dont personne autre que moi n'est par sa position à même de prendre connaissance au même degré; la tâche de défendre les principes de la loi actuelle est encore honorable, parce que je travaille sincèrement pour le succès de la plus belle des causes dont les vrais amis de la prospérité et du bonheur du pays aient à s'occuper en ce moment. Je ne désespère donc pas d'avoir pour moi, en se faisant, les suffrages, non seulement des bons pères de famille, des législateurs, mais encore de tout ce qu'il y a dans le pays d'hommes désintéressés, indépendants, honnêtes et sensés. Car, qui ne sent aujourd'hui combien il importe de ne pas dérouter les habitants, de ne pas leur faire perdre, et pour longtemps peut-être, confiance dans toute espèce de loi d'éducation, et de ne pas faire revivre dans le cœur des égoïstes, prêts à s'opposer à tout l'espérance déraisonnable et cruelle de voir tomber dans le néant toute espèce de système d'instruction publique.

Il faut poursuivre avec ardeur le travail du grand œuvre, et s'appliquer avec un nouveau zèle au succès des moyens qui ont réussi généralement entre les maux des gens de bonne volonté. Quant aux gens de mauvaise volonté, déterminés à tout opposer, il est inutile d'essayer à leur donner une législation de leur goût, à moins que ce ne soit une législation anormale et monstre en vertu de laquelle il serait décrété que dorénavant il ne serait plus rien fait pour l'éducation populaire. A moins de cela, une loi d'éducation serait-elle tombée du ciel, n'obtiendrait pas de leur part une coopération franche et sincère. Au reste, la loi actuelle étant généralement connue, agréée, appréciée, et opérant généralement bien, des changements qui auraient pour effet de plaire aux habitants opposés de certaines localités, auraient celui de déplaire, par le fait, à ceux qui l'approuvent et l'appuient, et seraient par conséquent une législation d'exception, faite pour la minorité des habitants du pays.

D'ailleurs, il est à espérer que, lorsque les gens de mauvaise volonté et disposés à s'opposer à tout, auront plaidé et auront été plaidés suffisamment, ils trouveront sans doute à propos, et ce dans leur propre intérêt, de se soumettre à la loi du pays et de rentrer dans l'ordre. Que Dieu le veuille. Cependant, quoique l'on dise et quoique l'on fasse, on ne pourra de sitôt obtenir une loi d'éducation parfaite, et dans le cas où on l'obtiendrait, elle ne pourrait de sitôt opérer parfaitement.

(A CONTINUER.)

FAITS DIVERS.

BONNE NOUVELLE.—Nous annonçons avec joie qu'il y a tout lieu de croire que le parlement impérial dans sa présente session, rappellera la 4^e clause de l'acte d'union qui interdit l'usage de la langue française dans les procédés de notre législation. C'est là un acte de justice que le pays attend avec un bien vif et bien légitime impatience. C'est la faute de l'ex-ministère s'il n'a pas été fait auparavant. Nous sommes redevables à Lord Elgin et au ministère actuel, si enfin cet acte de justice est accompli. Le pays saura acquitter cette dette de gratitude.

LA SAISON.—LES MARCHÉS.—Depuis quelques jours, nous avons eu des orages fréquents, et une chaleur excessive. Les avis de la campagne disent que les grains ont belle apparence. Il en est de même dans le Haut-Canada. Nos marchés sont très fréquentés maintenant. Les légumes sont en abondance. On a déjà apporté des patates nouvelles, des fraises et des petits pois. Le saumon frais nous est venu de Québec en petite quantité, ainsi que les autres poissons.

Nous voyons par les procédés de la Corporation que M.M. E. Demers et Glackmeyer, le premier Trésorier et le second Assistant Greffier de la Cité, ont fait application pour une augmentation de salaire. Quoique les temps soient peu favorables à des demandes de cette nature, nous croyons que ces deux messieurs ont des droits à cette augmentation de salaire. M. DEMERS surtout, qui par son application constante, son industrie, sa haute capacité dans l'accomplissement de ses devoirs, a déjà sauvé des dépenses à la ville et augmenté ses revenus. M. Demers a introduit des changements importants dans la tenue des livres de la Corporation qui ont été approuvés par les auditeurs. Il est aujourd'hui chargé du département de l'eau qui jusqu'à ces derniers temps était un département séparé. Ce serait une injustice que de refuser sa demande, et quoique les temps soient durs ce ne sera rien pour la ville de récompenser convenablement un officier aussi capable et utile.

Progrès de la tempérance à Montréal.—Tout le monde se réjouira d'apprendre que l'apôtre zélé et éloquent de la tempérance en Canada, M. Chiniquy fait merveille au milieu de la Capitale. Il prêche tous les soirs à l'évêché et le nombre de ceux qui s'enrôlent sous son drapeau est très considérable. Samedi 2000 personnes, à peu près tout l'auditoire, se sont inscrits. Dans ces 2000 toutes les classes de la société étaient représentées; le marchand, l'avocat, le médecin, le bourgeois étaient mêlés aux humbles journaliers pour prendre rang dans cette nouvelle armée de braves destinés à chasser du pays le plus grand de ses ennemis. On cite les noms de plusieurs de nos premiers citoyens qui ont donné l'exemple samedi soir.

Nous croyons qu'il serait très désirable que de semblables exercices fussent donnés à l'Eglise Paroissiale de Montréal. Nous en suggérons l'idée à nos dignes pasteurs les MM. de St. Sulpice. Ces exercices peuvent produire les plus heureux résultats.

Dans notre prochaine feuille, nous dirons ce qui s'est passé jeudi dernier à l'Institut Canadien de cette ville.

Extraordinaire !—Une dame Stewart de Liverpool a mis au monde à la fin de mai, trois gros garçons, qui se portent à merveille ainsi que la mère.

COLONISATION.—L'Evêque de Montréal a adressé aux curés de ce diocèse une lettre pastorale, concernant la colonisation des terres incultes de la couronne. Cette lettre a été lue au prône dimanche dernier. C'est un document éloquent, qui fait honneur à notre digne pasteur, et qui aura sans doute l'effet d'exciter le zèle du peuple dans la grande œuvre de la colonisation.

Nous apprenons avec plaisir que la pétition au gouvernement Impérial, adoptée à la Grande Assemblée de mardi dernier au marché Bonaparte, pour demander le rappel des lois de navigation anglaises, a été expédiée en Angleterre par la dernière malle. Les Dépêches du gouvernement furent retardées jusqu'à la dernière heure, afin d'inclure ce document important, qui sans doute aura son poids auprès de la Législature Impériale.

Nous apprenons avec nos moins de satisfaction que des lettres privées apportées par l'*America* expriment l'opinion générale en Angleterre, au départ de ce steamer, que la mesure de M. Labouchère passera dans les deux chambres.

Suicide.—George Chalmers, écrivain devant M. P. P. pour le comté d'Halton s'est tué la semaine dernière à sa résidence à Trafalgar, en se tirant un coup de fusil dans la tête. La mort a été instantanée. On suppose que l'embarras de ses affaires l'ont poussé à se détruire.

Incendiaires.—Il n'existe plus de doute qu'il y a dans notre ville une bande d'incendiaires. Le feu a été mis en plusieurs endroits depuis quelques jours.—*Avis aux familles.*

Une victime du typhus.—Nous apprenons avec regret la mort du Révd. M. Thompson, qui était descendu à la Grosselle pour remplir les devoirs de son ministère auprès des malades appartenant à l'Eglise d'Angleterre.

ACCIDENT.—Un malheureux ingénieur du nom de Smith, près de St. Léon le Grand, dans le comté de St. Maurice, a été broyé dans un moulin, mardi dernier. Son habit s'accrocha à la roue et il fut emporté dans les mouvements. La mort fut presque instantanée.

Bénédiction du Bourdon.—Cette grande cérémonie a eu lieu hier après vêpres dans l'église paroissiale; une foule immense y assistait, Monfr. Prince officiant, assisté de M. le Supérieur du Séminaire et d'un nombreux clergé. Avant la bénédiction, Messire Billaudel monta en chaire et adressa aux fidèles un excellent discours sur la cérémonie du jour. Huit *parains* et huit *marraines* occupèrent les premières places près de la cloche, c'étaient l'hon. M. LaFontaine et Mme. Bedard, épouse de M. le Juge Bedard qui étaient au centre, puis M. Le Boyer et Mme. Charlebois, M. A. Drumont et Mme. Jodoin, M. C. Wilson et Mme. Drummond M. La Comte et Mme. J. B. Dubuc, M. O. Fréchette et Mme. N. Valois, M. Maurice Gougeon et Mme. S. Valois, M. E. Prud'homme et Mme. Déary; venait ensuite le président de la St. Jean-Baptiste, les vices-présidents et les autres officiers de l'association, au milieu desquels était M. Matte, l'ingénieur entrepreneur qui doit monter la cloche au haut de la tour. Le bourdon a été sorti de l'église ce matin et on fait activement les préparatifs pour son ascension. La cloche annoncera sans faute vendredi soir, (sauf les accidents,) la célébration de la fête patronale qui a lieu samedi.—*Minerve.*

Horrible histoire.—Il a quelque temps, une jeune fille de Manchester (New-Hampshire), nommée Sarah Furher, disparut tout-à-coup. On commençait à désespérer de retrouver ses traces, lorsque le hasard a fait découvrir l'horrible mystère de cette disparition. Sarah avait été séduite, paraît-il par un jeune homme de la ville, nommé McNab, et fils d'un médecin. Devenue grosse des œuvres de son séducteur, elle fut traitée par le père, et mourut chez lui des suites de ce traitement. McNab prit alors le cadavre encore tiède, l'emballa dans une caisse de deux pieds et demi carrés, et le porta chez un de ses confrères, auquel il le vendit \$7, pour servir à des expériences, en l'assurant qu'il n'y avait rien de mal dans toute l'affaire. L'acheteur, toutefois, eut à peine mis le corps sur une table de dissection, qu'il reconnut les traces d'un crime, et enjoignit à McNab de venir reprendre cet odieux dépôt. Celui-ci vint en effet, et emporta de nouveau le cadavre, qu'il alla, cette fois, confier au gardien de l'hôpital, en lui offrant un billet de \$5, s'il voulait couper le corps en morceaux et en jeter les débris dans la cave. Le gardien feignit d'accepter et prit l'argent; mais au lieu d'obéir, il embaumait le cadavre et instruisit la justice. McNab père et fils ont été arrêtés, ainsi qu'un peintre nommé Ingalls, accusé d'avoir trempé dans cette odieuse affaire.—*Courrier E.-U.*

FRANCE.—Les marques de méfiance et d'hostilité de l'assemblée nationale envers la commission exécutive sont de plus en plus évidentes. L'agitation qui s'est emparée de toutes les classes ne peut-être décrite exactement; on n'a rien vu de semblable depuis février; et sous quelques rapports, cette agitation est plus sérieuse qu'à l'époque de la révolution.

—La *Presse*, journal de Emile de Girardin, n'avait que 30,000 abonnés en février; maintenant elle en compte 74,000. Ce journal tout en acceptant la république, pour le moment, est en faveur d'une régence. Sa popularité dans la classe moyenne est un indice suffisant de la tendance des esprits.

—Le club Barbès est ouvert de nouveau. Thiers a été rejeté par les électeurs de la Seine-Inférieure.

L'ex-comte de Richmond a adressé à l'Assemblée nationale une lettre dans laquelle il se dit le fils de Louis XVI.

Lors de l'adoption du décret de banissement de la dynastie d'Orléans, 150 membres appartenant à la gauche de l'ancienne chambre des députés refusèrent de voter.

Les légionnaires agissent avec vigueur. Le bruit court que les orléanistes ont fait un compromis avec les légionnaires à l'effet d'appuyer les prétentions du duc de Bordeaux avec la condition que s'il meurt sans enfants, le comte de Paris lui succéderait.

Les journaux de Paris parlent d'un déploiement extraordinaire de force militaire sur tous les points où on craint quelque attaque. Un placard recommande aux électeurs de la Seine de choisir le prince de Joinville comme député à l'Assemblée nationale.

La garnison de Paris se compose de 46,000.

George Sand (madame de Devant) a reçu l'invitation que son séjour à Paris serait suivi de conséquences fâcheuses; elle a laissé la capitale. Blaquy a été arrêté le 27 de mai et emprisonné à Vincennes.

Un journal annonce que le chargé d'affaires de Russie à Rome a demandé ses passeports et a quitté cette ville.

Nous lisons dans la Gazette de Lyons, du 17: "Nous tenons d'une personne respectable, arrivée hier de Rome, que toute division entre N. S. P. le Pape et le peuple romain a cessé. Le pape n'a pas cédé sur la question de la guerre à déclarer à l'Autriche, et malgré les excitations d'un grand nombre de perturbateurs, il a reçu, dans cette circonstance difficile, un nouveau témoignage de l'amour et de la confiance de ses peuples."

Un mouvement a eu lieu le 12 à Berlin, mais sans effusion de sang; 20,000 individus ont protesté contre le rappel du prince de Prusse qui est en Angleterre. Le ministère a promis de délibérer sur cet objet.

Comté de St. Maurice.— Nous reproduisons de la Minerve d'hier la correspondance suivante qui contredit le rapport fait dans un certain journal des procédés de l'Assemblée du comté de St. Maurice. La Minerve a publié aussi une autre correspondance qui nous apprend que les principaux citoyens de chaque paroisse, qui n'avaient pas voulu se rendre pour entendre M. Papineau de peur de sembler l'approuver, se sont assemblés à la Rivière du Loup, se sont montrés satisfaits du résultat de l'Assemblée d'Yamachiche et ont exprimé leurs concours dans les résolutions adoptées par l'Assemblée présidée par M. Fr. Desaulniers.

M. L'ÉDITEUR.—Le journal de M. Papineau dans son rapport sur l'Assemblée du comté de St. Maurice, avance les plus étranges faussetés; chaque ligne de ce rapport pêche contre la vérité. Je ne veux pas m'imposer la tâche de relever tous les mensonges dont la petite feuille se rend coupable; je prétends triompher de M. Papineau par la satisfaction bien plus qu'elle n'a satisfaite M. Papineau lui-même, comme je puis vous en donner des nouvelles. Le grand agitateur a quitté son comté, triste jusqu'à l'écoulement. Il était, comme je vous l'ai déjà dit, invité à dîner, chez M. le Dr. Malhiot, le soir même de l'Assemblée. Son hôte complaisant avait déployé le plus grand zèle pour lui donner une fête splendide; il avait invité avec instance tous les hommes marquants du comté, et tous les membres au large. Mais, ses efforts furent vains, les convives se trouverent au nombre de cinq!! M. Malhiot paraissait mortifié à l'extrême et ne cessait de redire à son patron qu'il n'y avait aucunement de sa faute à lui, M. Malhiot, qu'il avait fait tous ses efforts pour rendre la fête brillante, qu'il fallait attribuer la défection à l'apathie de ses constituants. Après avoir soupé plus d'une fois, M. Papineau prit en fin le parti de lui répondre avec franchise: "Mon cher docteur, je vous avoue que je m'attendais à une autre réception; vous m'avez point tout en beau; j'eusse préféré connaître la vérité." Il est probable en effet que M. Papineau eût connu les sentiments de ses constituants à son égard, il n'eût pas mis le pied dans le comté de St. Maurice.

Pour revenir aux mensonges de la petite feuille permettez-moi d'en faire remarquer un d'une nature assez grave. On prétend, comme on l'a prétendu souvent ailleurs, que le parti opposé à M. Papineau voulait, à l'Assemblée de St. Maurice, faire donner un vote d'approbation à l'Administration sur sa conduite future. Une des motions, dit-on, contenait ces mots: "Les électeurs soutiendront le ministère actuel, &c." et c'est pour cette raison, ajoute-t-on, qu'elle fut rejetée. Pour montrer à l'évidence la fausseté de cette assertion, l'Éditeur, je n'ai qu'à vous faire part du texte même de la motion en question, le voici:

"Que cette Assemblée s'ait avec empressement la circonstance de la présence, au milieu d'elle de l'honorable représentant du comté de St. Maurice, pour le remercier du support qu'il a donné à la formation d'un ministère libéral, et pour exprimer son entière confiance dans l'habileté, le patriotisme, et l'expérience des hommes que le vœu du peuple a appelés à l'Administration des affaires du pays, et pour exprimer en même temps, sans fermeté espoir, que dans la position difficile où se trouve cette province, ils recevront l'appui constant et cordial des vrais représentants du peuple, sans l'aide desquels ils ne sauraient effectuer ces mesures de réforme et de justice que le pays sollicite depuis si longtemps." Voilà donc un mensonge bien constant. Quant aux hourras dont M. Papineau a été accueilli à son entrée dans le village de Machiche, M. Papineau en sait lui-même plus long que tout autre sur ce sujet; il se rappela longtemps qu'il a traversé la foule qui se trouvait au village, le chapeau à la main, et la tête penchée, comme s'ils eussent

licité des applaudissements, et qu'il n'a eu pour toute réponse qu'un silence des plus moroses. Sans doute que les fictions dont on a jugé à propos d'embellir ce rapport, n'ont pour but que de consoler quelque peu M. Papineau, de la défaite qu'il a éprouvée, et qui doit lui faire tant mal au cœur. C'est aussi probablement dans les mêmes intentions que l'on parle des 25 à 30 voitures qui l'accompagnaient, et des 3,000 électeurs présents à l'Assemblée!

US DU COMTE. Comté de St. Maurice, 13 juin 1848.

Naissance. En cette ville, le 16 du courant, la dame de L. T. Gault, écrivain, a mis au monde une fille.

MARIAGE. A Québec, le 14 du courant, par le Révd. A. W. Mountain, Théodore Molt, Ecr., organiste de la cathédrale, et Harriet, fille de Wm Cowan, Ecr. A Bytown, jeudi dernier, par Mgr. l'évêque Phelan, Henry-James Friel, Ecr., éditeur du Packet, à Mary-Ann-By, fille aînée de D. O'Connor, Ecr., trésorier du district de Dalhousie.

DÉCÈS.

En cette ville, le 18 courant, à l'âge de 5 ans, 5 mois et 7 jours, Marie-Louise-Esther-Anastasie, enfant de M. J. B. Rolland, marchand-libraire. A Québec, le 17, George Pozzer, écrivain, à l'âge de 95 ans 7 mois et 16 jours. A Beauport, le 16 juin, Dame Manubi, épouse de feu M. Chs. Parant, à l'âge de 81 ans et 6 mois. A la Rivière des Prairies, le 17, M. François Christian dit St. Amour, cultivateur, âgé de 60 ans. Il laisse pour le regretter une veuve et plusieurs enfants et un grand nombre d'amis. A St. Gabriel du lac Muskingo, le 13 du courant, à la suite d'une maladie de quelques heures seulement, Dame Marie Bureau, épouse de François Dorville, écrivain, cultivateur du lieu, et devant de Champlain District des Trois-Rivières, âgée de 51 ans.

BANQUE DU PEUPLE.

JEUDEI prochain, le 22 du courant, étant Fête d'obligation, (LA FÊTE DIEU,) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette Institution. Par Ordre, B. H. LEMOINE, Caissier.

BANQUE D'ÉPARGNE.

De la cité et District de Montréal. JEUDEI prochain, le 22 du courant, étant Fête d'obligation, (LA FÊTE DIEU,) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette institution. JOHN COLLINS, Caissier.

ASSOCIATION.

ST. JEAN-BAPTISTE. CELEBRATION DE LA FÊTE PATRONALE.

La Fête Patronale sera célébrée Samedi prochain, 21 juin courant, par une MESSE SOLENNELLE qui sera chantée à l'Église paroissiale, à 9 heures du matin. La procession se formera comme ci-devant, dans la rue St. Denis, près de l'Évêché, à huit heures précises, suivant le programme qui va être publié. Tous ceux qui ont contenu d'y assister sont priés de s'y rendre à l'heure fixée.

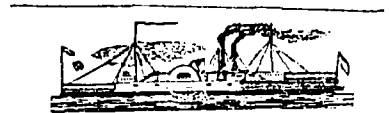
L'association espère que les rues seront pavées de branches d'érable comme dans les occasions précédentes, et que les magasins seront fermés durant la procession. LUDGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur.

AUX MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN.

Les membres de l'Institut Canadien sont informés qu'ils devront assister en corps, samedi prochain, le 21, à la procession de la ST. JEAN-BAPTISTE: en conséquence, ils sont respectueusement priés de se rendre le matin, à 7 h. précises, à la salle de lecture de l'Institut, rue St. Gabriel, où ils prendront les insignes de leur société, pour aller rejoindre la St. Jean-Baptiste dans la rue St. Denis, près de l'Évêché. Par ordre, R. BELLEMARE, Secrétaire Arch. M. I. C.

SITUATION DEMANDEE.

Un Français, arrivant de France, désirerait se placer dans une famille Canadienne comme domestique. Il a servi dans les premières maisons de Paris et est porteur d'excellentes recommandations. Il pourrait prendre soin des chevaux. S'adresser à ce bureau. 20 juin 1848.



VOYAGE DE PLAISIR A VARENNES.

Le dimanche prochain, le 25 du courant, le bateau à vapeur, STE. HELENE, Capt. L'ESPÉRANCE, laissera ce Port à UNE heure précise de l'après-midi, arrivera à BOUCHERVILLE, et sera de retour de bonne heure. Prix du passage: 30 sous pour aller et revenir. Montréal, 20 juin.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS est par les présentes donné, que JOHN DANAGAN, Ecr., ayant résigné sa place comme Directeur de la Banque du Peuple, ne fait plus partie de la Corporation de cette Banque et que l'Hon. F. A. QUESNEL, A. PREVOST et S. B. BONNER, Ecr., ont été élus membres de la dite Corporation. Par Ordre, B. H. LEMOINE, Caissier. Montréal, 8 juin 1848.

LIVRES FRANÇAIS.

À VENDRE par le Soussigné, les ouvrages suivants, par les Auteurs les plus Populaires. Les Deux Diane, par A. Dumas 10 vols. Vingt ans après, (suite des trois mousquetaires.) de 4 volumes. Mémoires d'un Médecin par A. Dumas 7 vols. Caligula, tragédie en Cinq Actes et en vers, avec un prologue, par A. Dumas, 1 volume. Catherine Howard, drame en Cinq Actes et en huit Tableaux, par A. Dumas. Charles VII chez ses grands Vassaux, drame par A. D. Une fille du Régent par A. Dumas, 3 vols. Tercan, drame, par A. Dumas. De Paris à Cadix, par A. Dumas, 2 vols. Les Quarante Cinq, par A. Dumas, 4 vols. L'Alchimiste, drame par do Christine, drame par do Les Drames Inconnus par Frédéric Soulié, vols. 5 & 6. Histoire d'Olivier Dubanel par do 4 vols. Les Aventures de Saturnin Fichet, ou la Conspiration de la Rouarie, par F. Soulié, 5 vols. Histoire populaire, Anecdote et pittoresque de Napoléon et de la grande armée, par Emile Marco de Saint-Lilaire, 3 vols. Théâtre d'Éducation, par Madame de Genlis, 4 vols. Antoine, X. B. Saintine. Le Beau d'Angennes, par Auguste Maquet 2 vols. Le Mat de Cocagne, par Emile Souvestre, 2 vols. Saffa, par Roger de Beauvoir, 2 vols. Le Champ des Martyrs, par Ernest Menard, 2 vols. Un Homme Sérieux, par Charles de Bernard, 2 vols. L'Ainé de la famille, par A. De Lavergne, 2 vols. Pauline Butler suivi de la Brasero, par A. De Lavergne. André le Vendéen, par Mélanie Waldor, 2 vols. Notre-Dame de Paris, par Victor Hugo, 3 vols. Le dernier jour d'un condamné, par do. L'Emérillon, épisode du siège de Paris, par Elie Berthel. La Ferme de L'Ostrelie par do 2 vols. La Mine d'Or, par do 2 vols. Paul Duvert par do Angelo, Tyrann de Padoue, par Victor Hugo. Le Roi s'amuse, par do do Lucrèce Borgia, par do do Le Mari de Mme. De Solange, suivi de les préventions proverbe, par Emile Souvestre. Le Journaliste, par Emile Souvestre, 2 vols. L'Excommunié, par Horace de Saint-Ambre, 2 vols. Mlle. De La Tour du Pin, par Mme la Comtesse Dash, 2 vols. La Margrave, suivi de Madame la Duchesse, par do. Les Bals Musqués, par do 2 vols. Jacques, par George Sand, 2 vols. Indiana, par do 2 vols. Pauline, par do 1 vol. Le Piccinno, par do 3 vols. Simon, par do 1 vol. Paul et Virginie, suivi de la Chaudière Indienne du Café de Surate et du Voyage de Caduz, par J. H. Bernardin de St. Pierre, 1 vol. prix 3s. Elizabeth; ou, Les Lâchés de Sibirie, par Mme. Cottin, 1 vol. prix 3s. Romans et Contes Philosophiques, par H. De Balzac. Le Centenaire; ou, les deux Beringhoad, par do 2 vols. Vautrin, drame en cinq actes et en prose, par do 1 vol. Le Lis dans la Vallée, par do 2 vols. Histoire de la Grandeur et de la Déclinence, de César Bironneau, par H. De Balzac, 2 vols. Le Médecin de Campagna, par do 2 vols. Le Livre Mystique, par do 2 vols. La Cousine Bette, par do 3 vols. Fabiana, par H. Arnauld (Madame Chs. Reybaud.) Fernand, suivi de Richard, par Jules Sandeau. Le Procureur du Roi, par Jules A. David. Les Petits Emigrés; ou, Correspondance de quelques Enfants, par Madame de Genlis, 2 vols. Rosette, par Marie de l'Épinay, 2 vols. L'Univers; ou le Spectacle de la Nature, et de l'Industrie Humaine, par Chs. Delattre, 4 vols. Marie L'Enfant Trouvé; ou, Les Mémoires d'un Val de Chambré, par Eugène Sue, 4 vols. Les Mystères de Paris, par do 11 vols. Le Juif Errant, par do 15 vols. Nouveau Laurier des Fleurs, publié par Lacrosse & Cie. Bruxelles. L'Annuaire de la Lune, par Chs. Paul de Kock, 12 vols. Soirées de Walter Scott dans Paris, par M. P. L. Jacob, 2 vols. Le Bon vieux Temps, suite des Soirées de Walter Scott, 2 vols. Quand j'étais jeune, par P. L. Jacob, 2 vols. Pignolet, Histoire du temps de Louis XIV, 1680, par P. L. Jacob, 2 vols. Traité de la vraie dévotion à la Sainte-Vierge, par le vénérable serviteur de Dieu, L. M. Gregon de Montfort. Les Hébraïques—Légende des Barons, 1643, par A. Barginet, (de Grenoble) 2 vols. Les Mémoires, Romans et Nouvelles, par Léon Gozlan, 2 vols. Les Mille et une Nuits, Contes Arabes, Traduits par Galland, 1 vol. prix 3s. Œuvres de Victor Hugo, Édition Illustrée, 3 vols. Métempsar Henry; ou, Le Naufrage du Partique, Traduit de l'Anglais du Capitaine Mangal, par M. James. Leçons de Philosophie Intellectuelle et Morale, par H. C. Guille, prix 1s. 3d. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 16 juin.

JOHN A. LECLERC,

MARCHAND DE CUIR, EN GROS ET EN DETAIL. No. 174, RUE SAINT-PAUL. Prés de la Maison du Douane, porte voisine de B. WORKMAN, Apothicaire, MONTREAL. N. B. Cuir de différentes sortes pour les Selliers et Confectionniers.—13 juin.—tm.

SOURCES DE VARENNES.

Le Soussigné ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public qu'elle tiendra PHOTOGRAPHIE de ces Sources durant LA SAISON de l'été pour faciliter ceux qui désirent aller prendre les eaux. Elle tiendra constamment toutes sortes de rafraichissements et une bonne table pour ceux qui visiteront les sources. ANG. ST. JULIEN. Montréal, 12 juin.—tm.

GRANDES NOUVEAUTÉS.

Les Soussignés viennent de recevoir par le Dougless de Londres un assortiment considérable et des mieux choisis de Pipes de Meers, CHAM (Cane de Mer) GYLLE, PORTES-CIGARETTES, ROQUETS À TABAC, pour PRISER À FUMER avec une splendide variété de GRAYES PARIISIENNES, de beaux becs ornés pour Cigares, des Trains de chemins de fer, un nouveau mode amélioré d'avoir toujours une lumière claire et belle à bon marché. Aussi la nouvelle lumière pyramidale pour cigare beaucoup améliorée, bien supérieure à la fusée commune et d'un plus agréable à fumer et au goût de cigare. Les articles ci-dessus ont tous été achetés récemment à Paris et à Londres par l'ent. Comptant et les soussignés peuvent offrir le tout en vente à des prix extraordinairement bas, soit en gros ou en détail. ASSÉZ TOUT PRÊS ARRIVÉS 100 M Cigares Triplet Prince et 40 M des meilleurs Havanes, des qualités favorites. Les soussignés sont les seuls agents à Montréal pour les célèbres Libeca à charge de John Anderson et cie. L. LYONS & CIE. 13 juin 1848. Batisses de Stuart, rue Notre-Dame.

FÊTE NATIONALE.

SOIRÉE PUBLIQUE DONNÉE PAR L'INSTITUT CANADIEN en l'honneur de la ST. JEAN-BAPTISTE, LUNDI, LE 26 JUIN 1848. A L'HOTEL CLIFTON, (Ancien Hôtel Rasco.) Dames Patronnes: MME. JOSEPH BOWWERY, MME. L. T. DUMOND, MME. W. A. R. MASSON. Deux Corps de Musique seront engagés pour la soirée. La soupe et les rafraichissements seront servis avec soin et de la première qualité. Prix des billets d'admission pour messieurs 7s. 6d. Do do dames 2s. 6d. On pourra se procurer chez MM. Fabre et Cie, J. W. Herbert, rue Notre-Dame, au bureau de l'Institut, à l'Hôtel de Clifton. Les Membres de l'Institut qui voudront jouir de leur privilège, devront se procurer leurs billets d'admission de Mr. J. B. L. Dorion, au Bureau de l'Institut, 122, rue St. Paul. Par ordre du Comité, V. P. W. DORION, Secrétaire.

BOUTIQUE DE LAINES DE BERLIN.

MADAME WALTON a l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs qu'elle a reçu par le PEARE et le JOHN HULL le plus splendide assortiment de LAINES DE BERLIN qui ait jamais été importé au Canada. L'état des nuances est supérieur, et peut satisfaire tous les goûts par sa grande variété. Made. W. prend aussi la liberté de rappeler aux dames qu'elle a constamment en main tous les articles requis dans toutes espèces d'ouvrages de goût. Bâtisse des Old Fellows } 2 juin, 1848. TABLEAU CÉLÈBRE, LA VENUS ET LE TETIEN. Ce célèbre Tableau, le triomphe de Part qui a été si justement admiré et qui a reçu des applaudissements dans les Cités de New-York, Boston et Philadelphie, depuis deux ou trois ans, est maintenant exposé à Montréal, au Mechnie's Institute, Grande Rue St. Jacques, dans la bâtisse ci-devant occupée par la Banque d'Épargne. Admis le jour et dans la Soirée—TRENTE sous billets de saison, UN ECU. Les artistes sont admis gratis.—10. A VIS. Le Soussigné ayant constitué GEO. WEEKS, Notaire de cette ville, son PROCUREUR et AGENT pour gérer et administrer ses biens et affaires, requiert ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations pour être liquidées, et ceux qui lui sont débiteurs de venir payer sans délai le montant de leurs dettes respectives. JOHN DONEYGAN. Montréal, 25 mai, 1848. LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE JEAN-BTE. ROLLAND, No. 24 Rue St. Vincent Montréal. On trouve constamment à cette adresse un assortiment de livres et de fournitures d'école, ainsi qu'une variété de petits livres d'histoire et de piété, propre à être données en prix aux examens. Le tout à des prix très réduits. Montréal, 24 mai, 1848.

JOHN A. LECLERC, MARCHAND DE CUIR, EN GROS ET EN DETAIL.

No. 174, RUE SAINT-PAUL. Prés de la Maison du Douane, porte voisine de B. WORKMAN, Apothicaire, MONTREAL. N. B. Cuir de différentes sortes pour les Selliers et Confectionniers.—13 juin.—tm.

SOURCES DE VARENNES.

Le Soussigné ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public qu'elle tiendra PHOTOGRAPHIE de ces Sources durant LA SAISON de l'été pour faciliter ceux qui désirent aller prendre les eaux. Elle tiendra constamment toutes sortes de rafraichissements et une bonne table pour ceux qui visiteront les sources. ANG. ST. JULIEN. Montréal, 12 juin.—tm.

GRANDES NOUVEAUTÉS.



Les Soussignés viennent de recevoir par le Dougless de Londres un assortiment considérable et des mieux choisis de Pipes de Meers, CHAM (Cane de Mer) GYLLE, PORTES-CIGARETTES, ROQUETS À TABAC, pour PRISER À FUMER avec une splendide variété de GRAYES PARIISIENNES, de beaux becs ornés pour Cigares, des Trains de chemins de fer, un nouveau mode amélioré d'avoir toujours une lumière claire et belle à bon marché. Aussi la nouvelle lumière pyramidale pour cigare beaucoup améliorée, bien supérieure à la fusée commune et d'un plus agréable à fumer et au goût de cigare. Les articles ci-dessus ont tous été achetés récemment à Paris et à Londres par l'ent. Comptant et les soussignés peuvent offrir le tout en vente à des prix extraordinairement bas, soit en gros ou en détail. ASSÉZ TOUT PRÊS ARRIVÉS 100 M Cigares Triplet Prince et 40 M des meilleurs Havanes, des qualités favorites. Les soussignés sont les seuls agents à Montréal pour les célèbres Libeca à charge de John Anderson et cie. L. LYONS & CIE. 13 juin 1848. Batisses de Stuart, rue Notre-Dame.

FÊTE NATIONALE.

SOIRÉE PUBLIQUE DONNÉE PAR L'INSTITUT CANADIEN en l'honneur de la ST. JEAN-BAPTISTE, LUNDI, LE 26 JUIN 1848. A L'HOTEL CLIFTON, (Ancien Hôtel Rasco.) Dames Patronnes: MME. JOSEPH BOWWERY, MME. L. T. DUMOND, MME. W. A. R. MASSON. Deux Corps de Musique seront engagés pour la soirée. La soupe et les rafraichissements seront servis avec soin et de la première qualité. Prix des billets d'admission pour messieurs 7s. 6d. Do do dames 2s. 6d. On pourra se procurer chez MM. Fabre et Cie, J. W. Herbert, rue Notre-Dame, au bureau de l'Institut, à l'Hôtel de Clifton. Les Membres de l'Institut qui voudront jouir de leur privilège, devront se procurer leurs billets d'admission de Mr. J. B. L. Dorion, au Bureau de l'Institut, 122, rue St. Paul. Par ordre du Comité, V. P. W. DORION, Secrétaire.

BOUTIQUE DE LAINES DE BERLIN.

MADAME WALTON a l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs qu'elle a reçu par le PEARE et le JOHN HULL le plus splendide assortiment de LAINES DE BERLIN qui ait jamais été importé au Canada. L'état des nuances est supérieur, et peut satisfaire tous les goûts par sa grande variété. Made. W. prend aussi la liberté de rappeler aux dames qu'elle a constamment en main tous les articles requis dans toutes espèces d'ouvrages de goût. Bâtisse des Old Fellows } 2 juin, 1848. TABLEAU CÉLÈBRE, LA VENUS ET LE TETIEN. Ce célèbre Tableau, le triomphe de Part qui a été si justement admiré et qui a reçu des applaudissements dans les Cités de New-York, Boston et Philadelphie, depuis deux ou trois ans, est maintenant exposé à Montréal, au Mechnie's Institute, Grande Rue St. Jacques, dans la bâtisse ci-devant occupée par la Banque d'Épargne. Admis le jour et dans la Soirée—TRENTE sous billets de saison, UN ECU. Les artistes sont admis gratis.—10. A VIS. Le Soussigné ayant constitué GEO. WEEKS, Notaire de cette ville, son PROCUREUR et AGENT pour gérer et administrer ses biens et affaires, requiert ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations pour être liquidées, et ceux qui lui sont débiteurs de venir payer sans délai le montant de leurs dettes respectives. JOHN DONEYGAN. Montréal, 25 mai, 1848. LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE JEAN-BTE. ROLLAND, No. 24 Rue St. Vincent Montréal. On trouve constamment à cette adresse un assortiment de livres et de fournitures d'école, ainsi qu'une variété de petits livres d'histoire et de piété, propre à être données en prix aux examens. Le tout à des prix très réduits. Montréal, 24 mai, 1848.



BUREAU DES TERRES DE LA COCROUNE, Montréal, 3 Juin 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les spécités dans les documents publics. A VIS composant le Village d'Elgin, récemment établi, le quelle se compose de la moitié sud du lot de Réserve du Clergé, No. 11. du 8o. rang du Township de Sutton, dans le Comté de Missisquoi, B. C., sont mis en vente le ou après le PREMIER AOUT prochain, au prix et aux conditions ci-après mentionnées, par OAKS J. KEAR, Ecuyer, l'Agent Local à Frelighburgh, à qui l'on devra s'adresser. PRIX—£5 contant chaque Lot. Conditions de vente.

1°—Les Lots seront pris d'après le contenu spécifié dans les documents publics. 2°—Les Occupants de bonne foi avant l'arpentage ont un droit de prescription. 3°—Un dixième seulement du prix d'achat devra être payé comptant, le reste sera payable en neuf versements égaux annuels, d'un dixième chaque, au Premier Janvier, avec intérêt du jour de la vente, le premier devant se faire au premier Janvier qui suivra le jour de la vente. 4°—Il ne sera pas reçu de Scrip en paiement. On pourra, en s'adressant à l'Agent ci-haut mentionné, connaître la position et la contenance de chaque lot, et obtenir tous autres renseignements y relatifs. Une insertion par semaine, jusqu'au temps de la vente, en français, dans La Minerve et La Revue Canadienne.—5 juin.

AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS adressées au Soussigné et en double à M. SAMEDI, le 17 du courant, pour FAIRE LES QUAI'S des Bassins WELINGTON et ST. GABRIEL du CANAL de LACHINE, suivant les plans et spécifications qui peuvent être vus et examinés à ce bureau où l'on pourra se procurer d'autres détails ainsi que des formules de Soumissions. Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, 7 juin 1848.



CANAL DE CHAMBLY.

AVIS est par le présent donné que, dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Commissaires des TRAVAUX PUBLICS ont consenti de reculer l'époque de la clôture du CANAL de CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 21 jour de SEPTEMBRE prochain auquel jour l'eau sera retirée du dit Canal qui restera fermé jusqu'au 29e jour du dit mois. Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, 8 juin 1848.

CANAL DE CHAMBLY.

AVIS est par le présent donné que, dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Commissaires des TRAVAUX PUBLICS ont consenti de reculer l'époque de la clôture du CANAL de CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 21 jour de SEPTEMBRE prochain auquel jour l'eau sera retirée du dit Canal qui restera fermé jusqu'au 29e jour du dit mois. Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, 8 juin 1848.

HUILE POUR LES PHARES.

DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS jusqu'à Mercredi, le QUATORZE de JUIN prochain de ceux qui désirent fournir l'Huile nécessaire pour l'usage des Phares des Lacs Erie et Ontario, etc. 5250 Gallons d'Huile d'Hiver pressée SPERMATIQUE de la meilleure qualité (un échantillon de laquelle, pas moins d'une pinte doit accompagner les soumissions) qui devra être fournie en quatre n'exécutant pas soixante gallons, et qui pourra être mesurée de nouveau s'il est jugé nécessaire. Les Soumissions doivent mentionner à quel prix de tout ou partie de l'Huile pourra être livrée à Montréal, Kingston, Toronto et Hamilton respectivement. La livraison de toute la quantité devra être effectuée le ou avant le 10 juillet prochain, et le paiement sera fait dans les dix jours qui suivront, après que la quantité et la qualité de l'Huile auront été reconnues, reçues et certifiées par un des Officiers appartenant au Département des Travaux Publics. Les Soumissions devront être endossées "Soumissions pour l'Huile des Phares" et contenir les signatures de deux personnes responsables qui sont disposés à se porter cautions pour la due exécution du contrat. FRANCIS HINCKS, Inspecteur-Général. Bureau de l'Inspecteur-Général, Montréal, 29 mai 1848.

WM. MUIR,

MARCHAND-TAILLEUR, 18, Rue St. Francois-Xavier, VIENT DE RECEVOIR un assortiment riche et varié d'effets convenables à son commerce. Invite ses amis et le public à lui faire une visite. Québec, 19 mai, 1848.

J. IRELAND,

GRAVEUR, GRANDE RUE ST. JACQUES, A côté de la Banque de l'Amérique du Nord, MONTREAL. Se charge de GRAVER et IMPRIMER des Cartes d'Invitation, de visites, d'Adresses Professionnelles, Fêtes de Comptes, Billets, Traités, etc. BUREAU EN HAUT. 4 mai, 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE JEAN-BTE. ROLLAND, No. 24 Rue St. Vincent Montréal.

WM. MUIR, MARCHAND-TAILLEUR, 18, Rue St. Francois-Xavier, VIENT DE RECEVOIR un assortiment riche et varié d'effets convenables à son commerce.

J. IRELAND, GRAVEUR, GRANDE RUE ST. JACQUES, A côté de la Banque de l'Amérique du Nord, MONTREAL.

Se charge de GRAVER et IMPRIMER des Cartes d'Invitation, de visites, d'Adresses Professionnelles, Têtes de Comptes, Billets, Traités, etc. BUREAU EN HAUT. 4 mai, 1848.

VITRES A VENDRE. LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de LA VERRE de POSTAWA, offre à vendre: 2,000 BOITES de VITRES, De 7 1/2 sur 8 1/2 et de 30 sur 42 de diverses qualités.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

W. Workman, Président. A. LaRoque, V. Président. Francis Hincks, L. H. Holton, Damase Masson, Nelson Davis, H. Judah, L. T. Drummond.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées).

BANQUE D'EPARGNE. DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. EXTRAIT. MONTANT dû aux Dépositaires le 31 Décembre 1847. £62675 11 7

Balance due aux Dépositaires ce jour. £84143 16 0 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District. Rue St. François-Xavier. Montréal, 31 mars 1848.

AVIS DES POSTES. A commencer JEUDI prochain le 4 MAI, et jusqu'à avis contraire, la MALLE ANGLAISE qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à HALIFAX, sera fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York.

CINQ OU SIX COMPAGNONS-TAILLEURS Trouveront de l'emploi en s'adressant à C. GAREAU, Rue Notre-Dame. 21 avril.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. No. 111, Rue St. Paul, Montréal.

FERMES A LOUER OU A VENDRE A des conditions faciles. S'adresser à M. GICQUARD, à St. Benoît.

ENCORE DES NOUVELLES. UNE AUTRE REVOLUTION. Non parmi les Hommes, mais parmi les BOTTES et SOULIERS

10,000 Paires sont maintenant prêts à protéger les pieds du public de Montréal, contre les attaques des pluies du printemps, des vents d'Automne des chaleurs de l'été et contre le vieil hyper.

A LA MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS DE MONTREAL 101, rue Notre Dame, (Coin de la rue St. Gabriel.)

Allez-y avec votre argent et vous aurez plus que la valeur en cuir de première qualité et bien confectionné. Allez-y et achetez une fois. Vous êtes sûr d'y retourner encore, car là vous pouvez avoir :

W. DEERING & CIE appellent l'attention des marchands de la Campagne sur leur assortiment de BOTTES ET SOULIERS, que vu leur confection, leur direction, ils peuvent recommander à leur pratique comme faits de matériaux de la première qualité, et qu'ils vendront à meilleur marché que dans aucune autre Maison de cette ville

ECOLE DE JOUR ET DE PENSION. RUE CRAIG. MR. DUTTON informe respectueusement ses amis et les citoyens de Montréal qu'il a OUVERT son ETABLISSEMENT pour l'INSTRUCTION des JEUNES MESSIEURS dans toutes les branches de l'éducation nécessaire pour les qualifier pour la carrière Commerciale et Professionnelle aux termes suivants :

Education Anglaise préparatoire avec l'Arithmétique Mentale. £2 10s par An. L'écriture et l'Arithmétique par induction et la routine ordinaire. 4 0 "

Education Anglaise complète avec la composition et l'usage du Globe. 5 0 " Français et Italien en addition. 6 0 " Les langues Grecques et Latines avec le Dessin, la Sténographie et les Mathématiques en addition. 7 10 "

Un petit nombre de Pupilles peuvent être pensionnés. Charges, comprenant l'Education complète. Au-dessous de 10 ans—£30 par année. Au-dessous de 15 ans—£35 par année.

DEPOT DE CHAPEAUX, ET DE PELLETIERES, DE G. BRYER No. 135, Rue Notre-Dame. E Soussigné remercie sincèrement ses amis et le public, pour l'honneur et le plaisir qu'il en a reçu par le passé, et à l'honneur de les informer qu'il a changé de place, qu'il est maintenant rendu aux vastes et commodités de son magasin, récemment occupé par M. ROBERT MORRIS, Sellier, No. 135, Rue Notre Dame, où il reçoit maintenant des CHAPEAUX, CASQUETTES et tous autres articles dans sa ligne, de Londres, Paris et New-York, qui, avec les objets de sa propre confection, formeront l'assortiment le plus complet qui ait jamais été offert en cette ville.

STEAMER EN LIGNE DIRECTE A CHICAGO ET AU DETROIT. Le Steamer OTTAWA partira du Bassin du Canal de Lachine, VENDREDI, le 23 du courant, à 6 heures du soir, pour se rendre en droite ligne à CHICAGO et au DETROIT, s'arrêtant aux ports intermédiaires, offrira une excellente occasion à ceux qui désirent se rendre dans l'Ouest.

TORTUES. ON vient de recevoir au RESTAURANT COMPAIN, Place-d'Armes, DEUX TORTUES, dont l'une pèse 205 lbs. On en fera de la soupe qui pourra être servie tous les jours à midi.—16 juin.

MARCHANDISES NOUVELLES. LES Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils reçoivent maintenant par le Calédonia, le Montréal, l'Albion et la Britannia, qui sont dans le port, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels que Drap, Casimère, Cotonnages, Indiennes, Regattas, Chapeaux de paille, et Tapiserie pour chambre, etc. etc, qu'ils vendront à bon marché.

MAGASIN DE CUIR a bon marche. EN GROS ET EN DETAIL, ALLO & CORNELL, Tanneur, de Londres, prennent la liberté d'informer les marchands de Cuir, Cordonniers et Selliers de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert un magasin, No. 6, PLACE DE LA DOUANE, côté est, où il vendront le Cuir et les fournitures de toutes sortes, en gros et en détail, aux plus bas prix possible.

M. M'COY de la Grande Rue St. Jacques vient de recevoir de Paris, de Marseille et de Bruxelles, plusieurs excellents ouvrages français modernes CLASSIQUES et ROMANTIQUES, qu'il offre en vente à très bas prix. Il se charge d'expédier des COMMANDES POUR LA FRANCE chaque semaine.—5 mai.

HOTEL DU CANADA, RUE ST. GABRIEL. Mme. St. Julien offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux dames et messieurs (voyageant ou résidant).

Portrait de sa SAINTETE LE PAPE PIE IX. GRAVURE EN TAILLE DOUCE SUR ACIER. A VENDRE 30 SOUS. CHEZ JOHN M'COY, Grande Rue Saint Jacques.

Portraits d'après nature des Membres du Gouvernement Provisoire EN FRANCE. Magnifique gravure en taille douce sur acier, représentant le groupe de ces hommes célèbres, à vendre seulement 7s 6d., chez JOHN M'COY, Grande rue Saint Jacques mai.

LES FAMILLES. trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES OMNIBUS. seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux à vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage. 5 mai.

M. Louis David Rochon. AVOCAT. A transporté son bureau rue Craig potre voisine de P. MOREAU écr. avocat. 5 mai.

LES personnes qui ont en leur possession des congés de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priées de le faire parvenir au Soussigné. Adresser, franc de port, coin des rues LAGAUCHETIERE et MONTCALM. J. DUFRESNE, N.P. 20 mars.

REVOLUTION "A L'ENSEIGNE DU CASTOR." N° 122, RUE ST. PAUL,

HABITANS DU CANADA, ATTENTION! Voulez-vous être libres et indépendants, faites de l'Economie, achetez à bon marché. En ménageant vous devenez riches, libres et indépendants.

Le Soussigné en offrant ses remerciements sincères aux habitants du Canada, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé à l'honneur d'annoncer qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement. Son magasin considérablement agrandi contient 100-pieds de profondeur. Son assortiment continuera d'être complet. Par les premiers arrivages il recevra des effets et HARDES FAITES, enfin tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin qu'il vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

Table listing various clothing items and prices, including Surtouts, Gilet, Blouse, etc.

HAUBES FAITES A VENDRE. Surtout Drap superfina noir 50 0 à 90 0 Pantalon Casimere noir 22 6 à 30 0. Aussi une grande quantité de Chapeaux et Casquettes, tels que chapeau français de 6s à 12/6.

LOUIS PLAMONDON. M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 5 mai 1848.

GROCERIES & EPICERIES. NOUVEL ETABLISSEMENT. Au coin des rues McGill et Saint Joseph. M. L. A. GARBAU, A L'HONNEUR d'informer le public de Montréal et les habitants des Campagnes, qu'il ouvrira le 15 MAI courant un magasin de GROCERIES et d'EPICERIES, à l'endroit ci-dessus.

ETABLISSEMENT DE BOURNE. RICHE VERRE COUPE, PORCELAINE DE CHINE, FAIENCE, POTERIE, &c. 87, rue saint Paul et saint Vincent Montreal. Le Soussigné recevra bientôt par le Syria, Sir Richard Jackson, Montezuma, Paragon, et autres vaisseaux un assortiment considérable et bien choisi de VERRE COUPE, PORCELAINE, FAIENCE et POTERIE qu'il offre en vente à très bas prix au panier ou en petites quantités pour accommoder les marchands de la campagne.

MEUBLES DE MENAGE. ETES-VOUS JAMAIS ALLÉ A L'ETABLISSEMENT DE GATES. dans la rue McGill. SINON, allez-y et voyez par vous-même que le plus grand assortiment de meubles est offert en vente, à des prix "selon les temps les plus durs" consistant en Sofas, Canapés, Sideboards, Buffets, Tables, Commodes, Table de Toilette, Lits, Couchettes, Matelas, Chaises, etc. Enfin tout ce qu'on peut désirer dans cette ligne.—5 mai.

L. P. BOUVIN, Coint des rues NOTRE DAME et St. VINCENT. AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

CHARLES GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR, A TRANSPORTE SON MAGASIN AU NO. 87, RUE NOTRE-DAME. VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE, 2e PORTE DE M. BOVIN, ORFEVRE. C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fin, Casimeers français Satin, Etoffes pour veste, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc. IL A RECU SES LIVRES DE MODESPOUR 1848. Montréal, 31 mars 1848.

INFORMATIONS DEMANDÉES. OM demande des informations sur la personne de JEAN-BAPTISTE BLOUIN, Imprimeur, ci-devant de Québec. Ceux qui pourraient savoir ce qu'il est devenu et où il est, rendraient un grand service à sa famille, en communiquant ces informations au Bureau de ce journal.—Montréal, 25 avril 1848.

TERRES A VENDRE. UNE superbe TERRE située dans la paroisse de St. Constant, avec une maison, granges, etc.—Aussi une TERRE À BOIS située dans la paroisse de Beauarnais. S'adresser à St. Constant, à JULIEN GERVAIS, ou au Curé de la Paroisse.